

0352235P
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE CASSIN
2 LES BATAILLES
35162 MONTFORT SUR MEU CEDEX
Tel : 0299093633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/03/2021

Réuni le : 25/03/2021

Sous la présidence de : Anne Vernay

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 25/03/2021
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 25/03/2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20202021_28_0352235P_210329112812

0350063D

ACADEMIE DE RENNES

RECTORAT ACADEMIE DE RENNES

96 RUE D'ANTRAIN

35705 RENNES CEDEX 7

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE CASSIN-0352235P

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

**PROPOSITION AJOUT REGLEMENT INTERIEUR
LYCEE RENE CASSIN - MONTFORT SUR MEU
CA DU 25.03.2021**

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'actuel Règlement Intérieur :

2.4.4. Respect des gestes barrières

Conformément au Protocole Sanitaire en vigueur dans la cadre de la pandémie COVID :

- le port d'un masque homologué par demi-journée, bien positionné sur le nez est obligatoire
- la distanciation sociale entre les élèves à la restauration comme dans l'espace fumeur doit être respectée.